

3 S RESEAUX

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 20 000.00 Euros

Siège social: 52, Rue d'Epargnemailles 02100 SAINT-QUENTIN

RCS Créteil : 910 389 139

PROCES VERBAL

Assemblée générale extraordinaire du 30/04/2024

Nomination du Nouveau Président et Transfert du siège social Hors Ressort

Les actionnaires de la **SAS 3S RESEAUX** se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 30/04/2024 à 14H00 au siège social de la société.

En entrant dans la salle de la réunion les actionnaires émargent la feuille de présence (2/2) et déposent leurs pouvoirs.

Sont présents :

- Monsieur CHIBOUB Nourredine
- Monsieur NAJAR Mongi
- Madame KHCHEREM Saloua

ORDRE DU JOUR :

Résolution 1 : Nomination du Nouveau Président

Résolution 2 : Transfert du siège social hors ressort

Résolution 3 : Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

L'assemblée générale prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

Accepter la démission du Monsieur CHIBOUB Nourredine de ses fonctions de Président, pour raisons personnelles et nommer en tant que nouveau président pour une durée illimitée, **Madame KHCHEREM Saloua** né le 18/12/1978 à KERKENNAH – TUNISIE, de Nationalité TUNISIENNE, titulaire de Titre de séjour n° 1CJPVX2Y8 délivrée le 18/07/2023, valable jusqu'au 15/12/2026 dont le numéro Etranger est 0203020735 et demeurant au 10 Chemin de Gauchy 02100 Saint Quentin- France

Madame KHCHEREM Saloua remercie de la confiance qui lui est faite et déclare accepter les fonctions de Présidente qui viennent de lui être confiées. Elle affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ces fonctions.

DEUXIEME DECISION :

Décider le transfert du siège social de la SAS 3 S RESEAUX
Ancien siège social : **21 AVENUE NEWBURN 94600 CHOISY LE ROI**
Nouveau siège social : **52, Rue d'Epargnemailles 02100 SAINT-QUENTIN**

TROISIEME DECISION :

Apporter les modifications nécessaires aux statuts constitutifs de la société, et de les mettre à jour comme suit :

Article 4 : Siège social

*Le siège social est transféré, le 30/04/2024 au : **52, Rue d'Epargnemailles 02100 SAINT-QUENTIN***

Le reste de l'article reste invariant.

QUATRIEME DECISION :

Donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés, ainsi que le président, et consigné sur le registre de ses décisions.

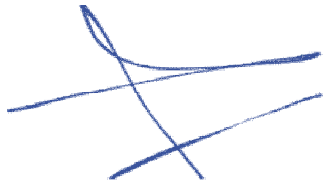
La séance est levée à 17H00.

Saint Quentin, le 30/04/2024

Monsieur CHIBOUB Nourredine, Associé

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a series of loops and a final flourish.

Monsieur NAJAR Mongi, Associé

A handwritten signature in blue ink, featuring a large 'X' shape with a horizontal line crossing it.

Madame KHCHEREM Saloua, Présidente